

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

**A r r ê t é**

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

**Vu**, le Code des Communes, et notamment ses articles L 131-1 et L 131-4,

**Considérant**, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, place Charles de Gaulle et Esplanade des Terrasses, à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918,

**A R R E T E**

**Article 1**

A l'occasion de la cérémonie commémorative au Monument aux Morts de l'Armistice du 11 novembre 1918, le stationnement est interdit place Charles de Gaulle sur l'ensemble du parking central et Esplanade des Terrasses sur les parkings situés entre la voie SNCF et la rue du Château,

- **le vendredi 11 novembre 2022 de 7 H 00 à 14 H 00.**

**Article 2**

La circulation sera momentanément interrompue sous le contrôle de la police municipale, lors du défilé qui empruntera les voies suivantes :

- place St Nicolas, rue Porte Neuve, place de la Motte, rue Pasteur, place Charles de Gaulle.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules venant de la rue des 27 Otages et se dirigeant vers le centre ville. Ils seront déviés par la rue de la Renaissance et la rue d'Ancenis.

Les véhicules circulant place Charles de Gaulle, en direction de la rue des 27 Otages seront déviés par la rue de la Gare.

Ces dispositions sont applicables le vendredi 11 novembre 2022, de 10 H 00 à 12 H 30.

### Article 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Municipaux.

### Article 4

Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

### Article 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à  
CHATEAUBRIANT.  
En l'Hôtel de Ville, le

18 OCT. 2022



Maire,

  
Alain HUNAULT